



BULLETIN DE SANTE DU

VEGETAL

Viticulture

EDITION MIDI-PYRENES

Cahors - Lot

N°11 – 11 juin 2024

Abonnez-vous gratuitement aux BSV de la région Occitanie











Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :

Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, Chambre d'agriculture du Lot, Chambre régionale d'Agriculture d'Occitanie, DRAAF Occitanie, SODEPAC, Vinovalie Cave des Côtes d'Olt



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

A retenir

BLACK-ROT

OIDIUM

Attention aux rosées matinales sur les parcelles présentant des symptômes, des pluies sont annoncées fin de semaine, restez

vigilants. En AB, faites d'autant plus attention par rapport à la chute

des capuchons.

L'apparition des symptômes est en cours, surveillez leur sortie. Des contaminations sont possibles à chaque pluie. Restez vigilants.

Le stade de sensibilité est maximal et les conditions météo sont

favorables. Restez vigilants.

VERS DE LA GRAPPE Les comptages de glomérules sont en cours, la pression semble

faible.

FLAVESCENCE DOREE T1 du 8 au 17 juin

T2 (conventionnel) du 22 juin au 1er juillet

T2 (bio) du 18 juin au 27 juin

ANNEXE Note nationale Focus Abeilles – pollinisateurs - règlementation

METEO

Cumul de précipitations de la semaine précédente (du 03 au 09 juin)
 Données météo France



Prayssac : 9.9 mm

St Vincent Rive d'Olt : 5.1 mm

Sauzet: 9.4 mmSoturac: 13.2 mm

Prévisions du 12 au 17 juin 2024 (Source Météo Plein Champ – Caillac)

	Mercredi 12	Jeudi 13	Vendredi 14	Samedi 15	Dimanche 16	Lundi 17
Températures	9-24	7-26	15-27	17-23	12-28	15-30
Pluies	0-0	0-0	3-8	9-14	1-3	2-16
Tendances						



NOTE NATIONALE BIODIVERSITE

Les notes Nationales Biodiversité sont produites dans le cadre du projet global de réorientation du Bulletin Santé Végétal.

Elles sont publiées régulièrement et mettent en avant les pratiques agricoles concourant au maintien ou à l'amélioration de la biodiversité.

Ce mois ci, une **note sur les abeilles et la santé des agroécosystèmes**. Cliquez directement sur la vignette pour télécharger la note ou consultez-là sur <u>cette page</u>.



Depuis le 26 avril 2024, la vigne est considérée comme une culture attractive pour les abeilles. Ceci implique le respect de la note n ationale abeilles-pollinisateurs.





Consultez la note nationale Focus abeilles – pollinisateurs – règlementation en **annexe** au BSV et/ou téléchargez-là en cliquant <u>ICI</u> pour en savoir plus sur vos obligations.

STADES PHENOLOGIQUES

Les observations montrent que nous sommes sur le stade pleine-floraison sur plupart des parcelles. La chute des capuchons démarre sur les parcelles les plus avancées.







Stade 17 : boutons floraux séparés Stade 20 : Début floraison Photos Chambre d'Agriculture et Vinovalie – stades selon échelle Eichlorn et Lorenz



MILDIOU (Plasmopara viticola)

- **Situation au vignoble :** Dans l'ensemble, les contaminations semblent maîtrisées. Toutefois, on oberve des parcelles avec des dégats conséquents sur feuilles et sur grappes (secteur Soturac).
 - Modélisation (potentiel système IFV) :

Situation au 09 juin : La pression a continué à diminuer sur tous les secteurs, elle est moyenne à Soturac et faible sur tous les autres secteurs. Les cumuls relevés ont suffisants pour entraîner des <u>contaminations épidémiques à Soturac</u> d'après le modèle. Elles sont modélisées d'intensité forte. Les contaminations de fin mai se sont extériorisées ces derniers jours d'après le modèle.

Simulation du 27 mai au 02 juin : La pression sera toujours en baisse et sera faible sur tous les secteurs à J+7. En conséquence, les cumuls nécessaires pour entraîner des contaminations épidémiques continuent à augmenter. Ainsi, des contaminations épidémiques sont possibles à partir de 25 mm en une seule fois excepté pour Soturac (3mm).

Les extériorisations des contaminations de la semaine passée à Soturac sont modélisées autour de la mi-juin. Le temps d'incubation modélisé est de 8 jours.

Evaluation du risque : La pression diminue.

Attention, en présence de symptômes, des repiquages peuvent se produire même en présence d'une simple rosée matinale.

Des précipitations sont annoncées fin de semaine, des contaminations épidémiques sont possibles. Restez vigilants.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui sont autant de support pour des contaminations primaires.

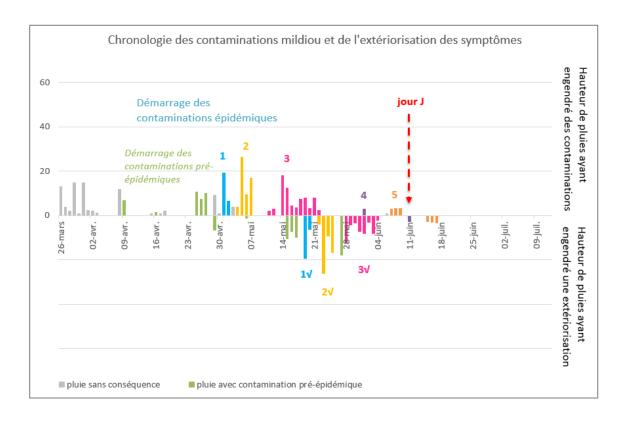


Techniques alternatives: L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en <u>cliquant ici</u>.



Tâches de mildiou sur feuille et sur grappe – photo Vinovalie et CA46





BLACK ROT (Guignardia bidwellii)

Situation au vignoble

Des symtômes de black-rot ont progressés sur le vignoble.

Elements de biologie

La nouaison est le stade de sensibilité maximale des grappes au black-rot. Une contamination à ce stade peut entraîner des symptômes sur baies, même en absence de symptômes importants sur feuilles.

Évaluation du risque : Les pluies de la semaine passée ont pu engendrer des contaminations. Des contaminations sont actuellement en incubation, surveillez l'apparition des symtômes.

Des contaminations sont possibles dès 3 mm.

Surveillez le risque de pluie et restez vigilants sur l'ensemble des parcelles.

△ Ne pas confondre:

A cette période, des symptômes de brûlure du feuillage liés à la dérive de produits désherbants peuvent apparaître. Ces taches sont plutôt d'aspect





Tâches de black-rot - photos CA46

chlorotique et se distinguent des contaminations de black-rot par l'absence de liseré brun sur le pourtour de la tâche. Afin de confirmer de manière formelle un symptôme de black-rot, il faut attendre l'apparition <u>des pycnides</u> (petits points violets) à la surface des taches soit en laissant la feuille au champ, soit en la mettant en chambre humide.



OIDIUM (Erysiphe necator)

Situation dans les parcelles

Quelques symptômes signalés sur une parcelle non traitée.

Évaluation du risque : Le risque augmente compte tenu des conditions météorologiques favorables au développement du champignon (températures autours 20°C et rosées matinales). La phase de sensibilité se poursuit jusqu'à la « fermeture de la grappe. »



Techniques alternatives: L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en clianqut ICI.

Eléments de biologie

La période de grande sensibilité à l'oïdium débute au stade boutons floraux séparés. Pour rappel, la durée d'incubation de cette maladie est longue et les symptômes sont généralement visibles 3 semaines-1 mois après la phase de contamination.

VERS DE LA GRAPPE (Lobesia botrana)

Situation au vignoble

Des glomérules sont visibles sur les parcelles les plus précoces.

Modélisation (LOB,IFV)

Nymphose bien avancée, le vol de G2 va bientôt débuter.

Évaluation du risque : Il n'y a pas d'intervention à prévoir sur la 1ere génération. C'est le niveau de dégâts en G1 qui permettra d'évaluer la pression. Pensez à relever les pièges.

> Seuil indicatif de risque : 50 glomérules pour 100 inflorescences (à moduler en fonction du potentiel de récolte et en dehors de la confusion)

> 5-10 % des grappes avec au moins un glomérule (en $confusion\ sexuelle)$

> Techniques alternatives : Dans le cadre de la confusion sexuelle, les diffuseurs doivent être mis en

Glomérules sur grappes-photo CA81



place avant l'émergence de la première génération. L'efficacité du dispositif dépend du bon respect des conditions de pose (respect des densités de diffuseurs, renforcement des bordures ...). https://www.vignevin-occitanie.com/fiches-pratiques/confusion-sexuelle/

Les diffuseurs doivent être posés au plus vite.

CICADELLE VERTE (Empoasca vitis)

Situation au vignoble

Quelques adultes et quelques larves sont observés sur le vignoble. La situation est stable.



Évaluation du risque : Le risque est nul pour le moment, le nombre de larve est très faible.

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes mais les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure. Cette gestion se fait généralement sur les populations estivales.



Larve de cicadelle verte -photo Vinovalie

Seuil indicatif de risque : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques:

Des solutions de bio-contrôle existent. Elles sont à appliquer sur des larves jeunes ou de manière « préventive ». Par exemple, l'application d'argile comme barrière physique.



Adulte de cicadelle verte – IFV

Biologie et description des symptômes

La cicadelle verte hiverne hors des parcelles de vignes et regagne le vignoble au printemps. Les femelles vont alors pondre à l'intérieur des feuilles pour donner les larves de première génération. 5 stades larvaires vont se succéder avant de donner les adultes de première génération, généralement en juin. Plusieurs générations supplémentaires vont alors s'enchaîner jusqu'à l'automne.

Les larves se situent sur la face inférieure des feuilles. Elles peuvent être blanches, roses ou vertes, se déplacent « en crabe » de manière rapide mais ne sautent pas (à la différence des larves de la cicadelle de la flavescence dorée). Le premier stade mesure à peine 1 mm pour atteindre 3 mm au cinquième stade. Les ébauches des ailes apparaissent dès le 4éme stade.

Les symptômes causés sont appelés des grillures. Il s'agit de rougissement sur cépages rouges et de jaunissement sur cépages blancs délimités par les nervures. Ces rougissements/jaunissements partent du bord de la feuille et progressent vers le centre. Par la suite, les parties colorées peuvent se dessécher.

FLAVESCENCE DOREE (Scaphoideus titanus)

Situation au vignoble

Les 1ères larves ont été observées autour du 13 mai.

Évaluation du risque : Les premières dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

T1	Du 8 au 17 juin	En cours
T2	En conventionnel : 22 juin au 1er juillet	Prochainement
	En AB: 18 juin au 27 juin	

L'arrêté préfectoral est publié sur le site de la DRAAF, retrouvez-le en cliquant <u>ICI</u>



Larve (L1) de Scaphoideus titanus -photo CA81

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet aux larves de cicadelles de remonter dans la végétation. Il faut épamprer avant le T1 afin d'en augmenter l'efficience.



BOTRYTIS (Botrytis cinerea)

Elements de biologie

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- De la sensibilité variétéal
- De la climatologie de la campagne
- Du déroulement de la floraison

Les capuchons floraux et les autres débrits végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur baies.

- De la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir:
 - La maîtrise de la vigueur,
 - L'aération des grappes et la création d'un micro climat défavorable au champignon, notamment avec l'effeuillage à nouaison,
 - La limitation des portes d'entrées par une bonne gestion des risques vers de grappe et oïdium.



Botrytis: Symptômes sur feuille - photo CA

Situation au vignoble

Des symptômes sont visibles sur feuilles.

Evaluation des risques : Les conditions humides de l'année sont favorables au développement de ce champignon. Le risque de Botrytis est accru sur parcelles gelées.

Le stade fermeture de la grappe est un des stades clés de la gestion du Botrytis.

DIVERS

Carences

Des carences ferriques, potassiques et magnésiques sont observées sur le vignoble.



Carence ferrique - photo CA81



Carence en potasse – photo Vinovalie



Carence en magnésie - photo Vinovalie



Méligèthes

A l'approche de la floraison, de petis coléoptères noirs sont visibles sur les inflorescences. Ce sont des méligèthes. Ces insectes, (ravageur du colza) se nourissent de pollen. Ils sont sans conséquences pour la vigne.



Méligèthes - photo CA

• Cigarier

Ces dégats sont causés par un insecte de la famille des charançons. Ce ravageur ne pose en général aucun problème sur vigne.



Cigarier -photo CA

Coccinelles

La biodiversité est visible dans le vignoble avec de nombreuses coccinelles observées.



Larve et nymphe de coccinelle - photo CA

Prochain BSV le 18 juin

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, SODEPAC, CAPEL, Vitivista, Vinovalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Note Nationale - Focus

Bulletin de Santé du Végétal



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Abeilles - Pollinisateurs *Des auxiliaires à préserver*

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [clic -Note biodiversité - abeilles sauvages].

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : la base de données Toxibees [clic]

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
 - Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques.
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque: Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [clic-site ecophytopic].

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation (Règlement 1107/2009, Règlements 546 et 547/2011, Règlements 283 et 284/2013, document guide EFSA)
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise

sur le marché > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat [clic Ephy, Guide Phyteis, Phytodata]

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne <u>et</u> que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > I'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire
- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.
 - * Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté) clic
 - ** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la Foire aux questions site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoïdes.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle
 ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens
 appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la phytopharmacovigilance (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits - réduire les doses

• Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (base de données Toxibees). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les
adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet,
coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats
d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer
les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les
céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

 Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- Ecophytopic
- Agri connaissances
- Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter

• .

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL^{1,} Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France ³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.

Contact: cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr

Crédits photos et mise en page : V. Dupuy (Muséum National d'Histoire Naturelle)